AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**213C0920**
FR0010340141-FS0362

12 juillet 2013

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**AEROPORTS DE PARIS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 juillet 2013, le Fonds stratégique d'investissement, contrôlé par la Caisse des dépôts et consignations, a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 juillet 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AEROPORTS DE PARIS et ne plus détenir aucune action AEROPORTS DE PARIS.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions hors marché.

La Caisse des dépôts et consignations a précisé détenir 711 217 action AEROPORTS DE PARIS représentant autant de droits de vote, soit 0,72% du capital et des droits de vote de cette société[1].

_____

[1] Sur la base d'un capital composé de 98 960 600 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.